



Paris, le 21 juillet 2015

Prix de l'Ordre et du Cespharm 2015 : plus que quelques semaines pour participer

Les Prix de l'Ordre et du Cespharm sont décernés chaque année par l'Ordre national des pharmaciens et le Cespharm pour valoriser le travail de jeunes pharmaciens. Remis lors de la Journée de l'Ordre, ces prix mettent à l'honneur leurs actions et initiatives. Ces jeunes pharmaciens ont encore l'été pour postuler.

« A travers les Prix de l'Ordre et du Cespharm, l'Ordre met en lumière le dynamisme et la créativité de la jeune génération qui innove et s'investit toujours plus au service de la santé publique. Cette année encore, nous aurons à cœur d'encourager de jeunes pharmaciens qui font la fierté de la profession. » déclare Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les pharmaciens de moins de 45 ans, qu'ils soient hospitaliers, biologistes, d'officine, de l'industrie ou de la distribution, peuvent postuler aux Prix de l'Ordre et du Cespharm **jusqu'au 15 septembre**.

Le Prix de l'Ordre (dotation : 4 000 euros) met en valeur les travaux, les actions ou les publications des pharmaciens en lien avec les missions de l'Ordre :

- respect des devoirs professionnels
- indépendance professionnelle
- qualité et sécurité des actes, etc.

Le Prix du Cespharm (dotation : 2 000 euros) met à l'honneur les pharmaciens qui, par leurs travaux, actions ou publications, contribuent à développer la prévention, l'éducation sanitaire, ou l'éducation thérapeutique.

« Le Prix du Cespharm récompense depuis de nombreuses années des initiatives originales de pharmaciens qui répondent toutes, au fond, à la même problématique : Comment promouvoir la santé, prévenir les maladies et adapter nos réponses aux besoins du patient ?

Les standards de l'éducation thérapeutique sont déclinés en fonction des moyens, du milieu professionnel, du thème concerné, mais les lauréats du Prix ont montré que l'arme indispensable à la réussite du pharmacien dans ce domaine de promotion de la santé était son enthousiasme, son dynamisme, sa créativité. Quelles promesses de progrès et d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel ! » a déclaré le Professeur François Chast, Président du Cespharm.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



Comment se porter candidat ?

Pour participer aux Prix de l'Ordre et du Cepsharm, les candidats doivent envoyer leur dossier au secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens*, avant le 15 septembre. Leur candidature doit comporter une lettre de motivation, un CV, la copie d'une pièce d'identité justificative de l'âge (moins de 45 ans), la copie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie et un mémoire relatant les actions, les ouvrages ou travaux présentés à prendre en compte.

* Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Prix de l'Ordre et du Cespharm
Secrétariat de la présidence
4 avenue Ruysdaël - 75379 Paris Cedex 08

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

PRPA
Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr
Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
Tél : 01 77 35 60 98